RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01132
Numéro SIREN : 822 904 900
Nom ou dénomination : DIME

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2020 sous le numéro de dépôt A2020/003148

A2020/003148

725228

Dénomination : **DIME**

Adresse : **81 Chemin de Charavel 38200 VIENNE**

N° de gestion : **2016B01132**

N° d'identification : **822904900**

N° de dépôt : **A2020/003148**

Date du dépôt : **07/07/2020**

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 06/07/2020 RATR



725228

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
840, rue Pasteur - B.P. 33
38670 Chasse-sur-Rhône
Tél. : 04 72 49 23 30
Fax : 04 72 49 23 39
chasse@aliantis.net

SARL DIME
81 Chemin de Charavel

38200 VIENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société DIME, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée (SAS)

Aux associés,
En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 30 Juin 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La situation financière de la SARL DIME est saine avec une trésorerie positive de +14 K€ et des capitaux propres de +32 K€ au 31/12/2019, pour un capital de 10 K€.

Le 24 Avril 2020, une Assemblée Générale Ordinaire a porté le capital social à 30 K€, par incorporation de réserves.

La société DIME dispose à son actif de terrains et bâtiments à Saint Quentin et Pont Eveque pour 735 K€ net. Ils ont été financés en partie par emprunts. Les emprunts restants dûs au passif s'élèvent à 646 K€ au 31/12/2019.

Le chiffre d'affaires au 31/12/2019, essentiellement composé des loyers, est en progression par rapport à l'exercice précédent. La société dégage un résultat d'exploitation bénéficiaire aussi bien en 2019 (+34 K€) qu'en 2018 (+8 K€).

Sur l'exercice 2020, la société DIME a procédé à des opérations de ventes de masques pour un montant de 257 K€ au 31/5/2020. Cette activité devrait dégager un résultat bénéficiaire sur 2020.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers stipulés.

Chasse sur Rhône, le 6 Juillet 2020

COMMISSARIAT FINANCES REVISION
Commissaire aux comptes et à la transformation

Représentée par
Pierre-Philippe DEBARD